

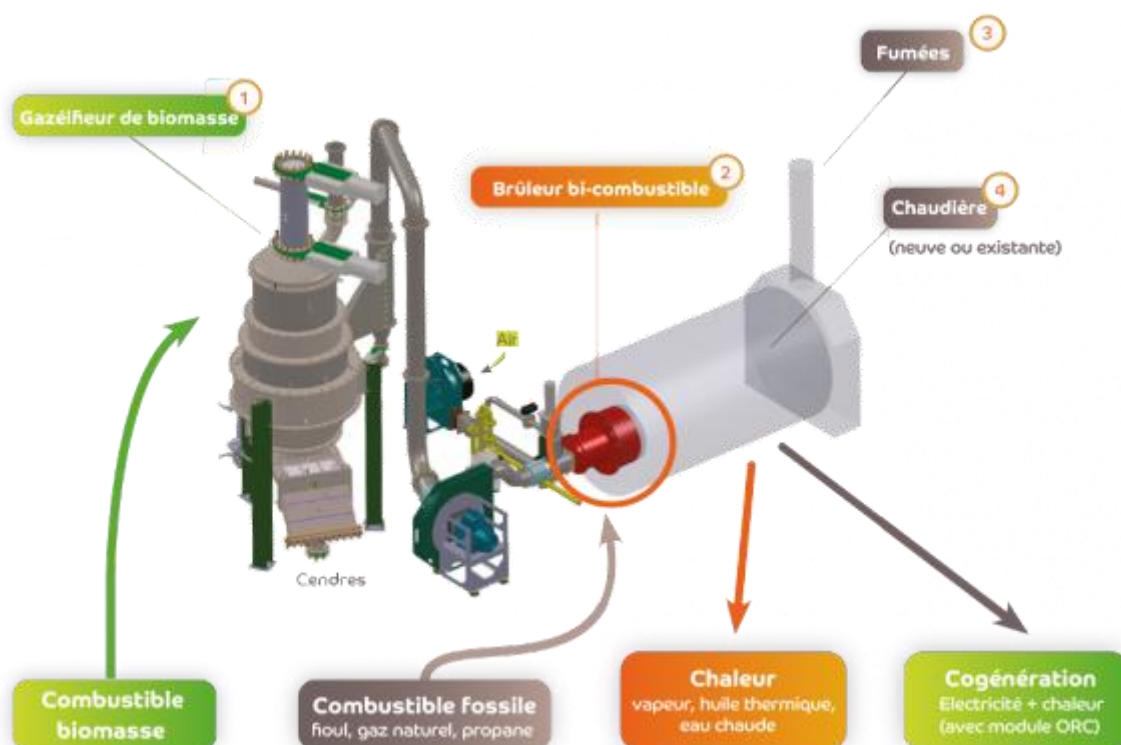
Le brûleur hybride

15/09/2016 par [Guillaume](#) dans [A la une](#), [Biomasse](#)



La Biomasse est une **stratégie nationale** ! C'est ce que détermine un décret d'application de la **loi de transition énergétique**, publié au Journal officiel le 19 août, qui prévoit, dans le cadre de cette stratégie, que les régions élaborent un schéma régional biomasse d'ici février 2017.

Il va falloir faire vite, et feu de tout bois puisque l'objectif visé est de permettre rapidement l'approvisionnement des installations de production d'énergie comme les appareils de chauffage domestique, les chaufferies collectives industrielles et tertiaires et les unités de cogénération. Et de **substituer autant que possible la biomasse aux énergies fossiles**.



Une innovation technique pourrait permettre de parvenir plus facilement à cet objectif. Développé par [COGEBIO](#), Gasclean est un brûleur hybride qui permet de **convertir facilement une chaudière gaz en chaudière biomasse bi-énergie**. Il permet un usage conjoint des combustibles renouvelables et fossiles avec les équipements existants. En clair : **pas besoin de changer de chaudière pour passer à la biomasse : il suffit de changer de brûleur !**



A Thiviers, en Dordogne, la papeterie [Guyenne Papier](#), a ainsi **substitué le gaz de bois au gaz naturel dès 2015**, mettant en place, autour de la chaufferie existante, tout un système d'alimentation biomasse. Le brûleur hybride Gasclean associe **un gazéifieur de biomasse** et un **brûleur bi-combustible** permettant de brûler indifféremment du gaz de synthèse produit par le gazéifieur ou un combustible fossile ou un mélange des deux. L'usine de papier dispose d'**une puissance de 2 MW** et économise, en recourant au gaz de synthèse issu de la combustion de plaquettes forestières, près de **500 000 m3** de gaz naturel fossile par an !

Le brûleur hybride Gasclean a **un rendement de conversion de biomasse en gaz supérieur à 90%**. Il convient à **tous types de biomasse solide** : déchets de bois propre, bois de recyclage, mais aussi sous-produits agricoles. Il est disponible dans une gamme allant **de 1 à 10 MW** et convient aussi bien aux **chaudières** qu'aux **fours** ou aux **séchoirs**. Enfin couplé à un **module ORC** ou à une turbine à air chaud, il convient parfaitement pour des solutions de **cogénération**.

Voilà une bonne nouvelle pour les industriels, et pour l'environnement !